



Société de transport
de Sherbrooke

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE

TENUE VIA VIDÉOCONFÉRENCE

LE 25 MAI 2020

À 9 H 31

PROCÈS-VERBAL 20-07

Sont présents :

M. Marc Denault	Président
M. Pierre Tremblay	Vice-Président
M. Pierre Avard	Administrateur
Mme Évelyne Beaudin	Administratrice
M. Éric DesLauriers-Joannette	Administratrice
Mme Dany Grondin	Administratrice
Mme Chantal L'Espérance	Administratrice

Étaient aussi présents :

M. Patrick Dobson	Directeur général et secrétaire
M. Michaël Gauthier	Directeur des ressources humaines
Mme Suzanne Méthot	Directrice générale adjointe et trésorière
M. Louis-André Neault	Directeur du marketing, qualité de services et partenariats
M. Stéphan Veilleux	Directeur des opérations
Mme Josée Cloutier	Adjointe administrative direction générale

1. **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE -**

Le président déclare l'assemblée ouverte.

2. **ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DU CERTIFICAT DE SIGNIFICATION -**

RÉSOLUTION 063-20

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'avis de convocation et le certificat de signification soient et sont approuvés.

- ADOPTÉ -

3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR -**

RÉSOLUTION 064-20

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'ordre du jour soit et est approuvé.

- ADOPTÉ -

PÉRIODE DE QUESTIONS DES PERSONNES PRÉSENTES

Due à la situation exceptionnelle liée à la COVID-19, les personnes intéressées à poser des questions ou qui ont des documents à transmettre au conseil d'administration sont habituellement invitées à le faire avant la tenue de l'assemblée. Compte tenu du caractère extraordinaire de la présente assemblée, il n'y a pas eu d'avis public, donc aucune question n'a été reçue.

4. **REGLEMENT NUMÉRO R-005-8 MODIFIANT LE REGLEMENT NUMÉRO R-005 CONCERNANT LES CONDITIONS AU REGARD DE LA POSSESSION ET DE L'UTILISATION DE TOUT TITRE DE TRANSPORT ÉMIS PAR LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE -**

RÉSOLUTION 065-20

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le règlement numéro R-005-8 modifiant le règlement numéro R-005, conservé aux archives sous le numéro A06-03, concernant les conditions au regard de la possession et de l'utilisation de tout titre de transport émis par la Société de transport de Sherbrooke, soit et est adopté.

Que le secrétaire de la Société soit et est mandaté pour obtenir toutes les autorisations nécessaires conformément à la loi.

- ADOPTÉ -

5. MODIFICATION DE LA RÈGLE DE RÉSERVATION POUR LES DEMANDES DE TRANSPORT OCCASIONNEL DU SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE -

RÉSOLUTION 066-20

ATTENDU QUE la STS est soucieuse d'améliorer la qualité de ses services et de répondre le mieux possible aux besoins de ses clients;

ATTENDU QUE la STS a changé son système SAE-TA, ce qui permet une gestion optimale des besoins et ressources;

ATTENDU QUE le Comité transport adapté est en faveur de ce changement;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Société de transport de Sherbrooke abolisse la règle qui stipule que les réservations doivent être faites 24 heures à l'avance.

- ADOPTÉ -

MESSAGES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Madame Dany Grondin

Mme Grondin souligne que la modification de la règle de réservation pour les demandes de transport occasionnel du service de transport adapté sera vraiment aidant et facilitant pour la clientèle en permettant une certaine flexibilité pour ces usagers. Elle lève son chapeau à la mise en place de cette règle et a hâte de diffuser l'information.

Monsieur Eric DesLauriers

Aucun message

Madame Chantal L'Espérance

Mme L'Espérance mentionne que le fait de modifier les façons de faire de façon positive lui plaît beaucoup. On ne fait pas qu'enlever les correspondances papier, on donne quelque chose en retour à notre clientèle, que ce soit par l'intermédiaire de La vermeilleuse ou La pratico. La technologie nous permettant ce virage, le souci du service à la clientèle demeure au centre de nos préoccupations afin de mettre en place de nouvelles mesures, compte tenu de la situation liée à la COVID-19.

Monsieur Pierre Tremblay

Aucun message

Monsieur Pierre Avard

Monsieur Avard est confiant que les nouvelles mesures mises en place afin de retirer les correspondances papier seront avantageuses pour la clientèle. Il invite les gens à faire rapidement la transition vers les nouvelles solutions mises en place afin de pouvoir en bénéficier.

Madame Évelyne Beaudin

Madame Beaudin se dit impatiente de voir arriver une solution qui permettrait aux usagers de recharger leur carte directement en ligne. Elle sait que la direction de la STS travaille sur le projet et a vraiment hâte que le tout soit réalisé.

Monsieur Marc Denault

Monsieur Denault souligne le fait qu'il est important que la STS adresse sa position en lien avec le mode de paiement des jetons et le transfert vers les solutions de cartes à puce. Tout comme l'ont précédemment exprimé M. Pierre Tremblay et Mme Évelyne Beaudin, il confirme que la mise en place d'une solution permettant de recharger les cartes à puce par ordinateur est priorisée par le CA et par la direction de la STS.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE -

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la présente assemblée soit levée à 9 h 51.

Sherbrooke (Québec), le 25 mai 2020.

Le président,

Marc Denault

Le secrétaire,

Patrick Dobson